

Annexe 18 – Avis aux résidents

À l'attention du propriétaire,

Au cours des 10 dernières années, la municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse a procédé à de nombreuses analyses de l'eau de votre puits privé, à raison de trois (3) analyses par année. Ces nombreux tests ont permis à la MRC de constater une stabilité dans les résultats.

De plus, une analyse réalisée en 2019 par l'entreprise SNC Lavalin a démontré que le lieu d'enfouissement technique de la MRC de Bellechasse n'a pas d'impact sur la qualité de l'eau des puits privés des résidences situés à proximité du site.

Il est important de rappeler que la MRC de Bellechasse n'a aucune obligation légale d'échantillonner les puits privés, mais le fait par souci de transparence envers sa population, pour veiller à la sécurité des résidents et à la protection de l'environnement.

En considérant ces faits, la MRC de Bellechasse, en accord du Comité de vigilance, a pris la décision de réduire la fréquence des analyses de l'eau de votre puits qui seront désormais effectuées une fois par année, au lieu de trois fois par année.

Cette nouvelle fréquence permettra encore à la MRC de poursuivre son suivi périodique de la qualité des eaux périphériques de son lieu d'enfouissement technique. Comme à l'habitude, les résultats vous seront acheminés par la poste dès leur réception.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de gestion des matières résiduelles à la MRC de Bellechasse au 418 883-3347.



Ludovic Asselin, directeur - Service de la gestion des matières résiduelles

MRC de Bellechasse

